



RAPPORT DU TRESORIER

Exercice 2020

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020.

Je suis accompagné dans cette tâche par Mme Riché représentante du cabinet CEGECO de Provins.

Je vous invite à prendre connaissance des éléments utiles à la compréhension de la situation financière de l'AJECTA.

Nous soumettons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat et à l'approbation du budget prévisionnel.

Le présent rapport vous présente les chiffres qui combinent l'ensemble des comptes et y associe les explications nécessaires à leur compréhension.

A la lecture du bilan, certains se sont sans doute demandé à quoi correspondent les dettes. Comme l'an dernier, nous avons constaté des dépenses en 2020 qui ont été réglées sur 2021.

Le bilan vous donne également un état de la trésorerie disponible au 31/12/2020 qui s'élève à 136 481,11€. Une partie de cette somme est engagée sur les projets en cours (141TB407, restauration de la 241P30, restauration de la voiture Pullman 4024).

On peut noter que globalement les autres achats et charges externes ont encore baissé cette année, répondant aux vœux que je formule depuis deux ans.

Pour mieux anticiper ces dépenses, nous sommes en train de mettre en place une comptabilité analytique par projets et activités récurrentes de manière à ne pas engager de dépenses au-delà de nos capacités réelles de financement.

Nos recettes propres, ont encore augmenté de plus de 21000€ cette année poursuivant, ainsi, la hausse entamée l'an dernier.

Les recettes des entrées se sont effondrées, que ce soit pour le Musée, ou les manifestations de bienfaisance. Il en est de même pour les recettes des activités annexes. Le contexte sanitaire a été catastrophique pour ce domaine.

En revanche, les recettes de location de patrimoine et de subventions sont en forte hausse pour la seconde année consécutive. L'augmentation totale des produits d'exploitation n'aurait pu se faire sans l'aide de nos soutiens institutionnels et les recettes générées par l'envoi de nos matériels à Singapour.

Les cotisations se stabilisent enfin. Un effort devra être fourni pour rappeler l'AJECTA aux bons souvenirs de ses anciens adhérents afin de faire remonter ce poste dont le montant est le reflet de notre capacité à mobiliser les membres.

On peut noter que les dons généraux ou les dons affectés ont augmenté un peu en 2020.

Le tableau ci-après compare les principaux produits 2015 à 2020 :

PRODUITS	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Entrées (Musée + Manifestations)	8 227	17 707	15 846	17 040	15 783	13 614
Boutique/Buvette (Musée + Manifestations)	5 790	10 244	9 286	7 686	10 910	33 362
Mise à disposition de patrimoine (Ex Cinémas et Loc. Diverses)	83 641	36 616	6 324	10 430	14 450	17 360
Emplacements Exposants (Manifestations)	1 970	1 180	3 210	1 370	1 362	970
Billets (Trains et Navettes Manifestations)	6 158	15 270	6 307	6 003	21 011	21 871
Voiture restaurant (Trains et Manifestations)	1 412	3 668	6 428	6 860	4 835	*

* Compris dans les billets

La notion de « Manifestation » regroupe les 6 manifestations de bienfaisance autorisées par l'administration fiscale.

Les entrées du musée sont exonérées des impôts commerciaux (TVA, IS, CET ...) quel que soit le montant.

Les billets de train Grande Ligne le seraient également puisque l'ensemble des voyageurs sont membres de l'association avec toutes les prérogatives qui s'y attachent.

En dehors des manifestations de bienfaisance, les activités de Boutique/Buvette/Restauration sont clairement des activités à caractère commercial et pourraient, à ce titre être l'objet des impôts commerciaux. La facturation de prestations de main d'œuvre ou de travaux également.

Cette année le produit de ces activités s'élève à 5 633€. Elles n'ont clairement pas un caractère prépondérant et leur produit ne dépassant pas 72 000€, elles sont exonérées des impôts commerciaux.

Je ne vais pas changer de formulation concernant la mise à disposition de patrimoine qui reste toujours, quant à elle, sujette à discussions selon qu'on voit ces revenus comme une activité concurrentielle (par rapport à d'autres structures commerciales à l'échelle de la France) ou bien si l'on voit le caractère unique des pièces ne pouvant, par essence, faire l'objet de concurrence...

Cette année ne nous a pas permis de régler ce sujet, mais les recettes générées par la mise à disposition du matériel à l'exposition « Orient Express » de Singapour nous contraignent à programmer une nouvelle demande de rescrit fiscal dans les plus brefs délais afin de sécuriser nos exonérations fiscales et le régime d'intérêt général que nous appliquons.

Au 31/12, notre association comptait, selon la définition statutaire, 189 membres dont 64 permanents.

Les recettes de l'AJECTA étant constituées de nombreux dons et abandons de frais, l'assemblée générale est l'occasion de saluer et de remercier l'ensemble de nos généreux donateurs et de nos sympathiques bénévoles qui abandonnent leurs dépenses de déplacement, de fournitures ou d'équipement pour les chantiers et qui s'élèvent cette année à 41 619€ (En légère baisse compte tenu des confinements).

Les dons en numéraire s'élèvent cette année à 17 525€ dont 5 681 € pour remettre la 241P30 en état de présentation.

En 2020, les bénévoles de l'AJECTA ont réalisé 10 090 heures qui représentent 141 058 €, un montant en baisse par rapport à 2019 (ce qui s'explique également par la situation sanitaire). Cela représente 6.6 équivalents temps plein répartis sur les 64 permanents soit en moyenne 0,10 ETP par personne sachant qu'il y a de nombreuses disparités avec quelques cumuls individuels dépassant 800 heures (0,5 ETP).

Les subventions publiques de fonctionnement s'élèvent à 12 000€. A ce titre, je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire de Longueville et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Provenois pour l'aide et la confiance, que chacun, à son niveau, a bien voulu nous accorder.

On peut noter que dans cette somme, il y a 3 000€ qui sont conditionnés à la réalisation de travaux. Ceux-ci n'ayant pas été réalisés, nous avons également provisionné la même somme pour « risque ».

L'AJECTA a donc bénéficié, en 2020, d'un montant de 72 674 € provenant de la générosité publique et de la valorisation de dons en nature ainsi que d'aides des collectivités locales et de l'Etat. Cela représente 37 % de nos recettes numéraires.

Cette année encore, nous constatons une plus forte part de nos ventes et mises à dispositions que de dons et subventions.

En comptant le travail des bénévoles et les dons en nature, les contributions volontaires s'élèvent à 65% du budget total additionnant les recettes numéraires et les contributions en nature. Cette dimension démontre la prépondérance des activités non lucratives de notre association ainsi que le caractère désintéressé des personnes qui y contribuent.

Mais la baisse de ce ratio depuis plusieurs années doit nous alerter et abonde dans le sens d'une sécurisation de notre régime fiscal.

Nous avons délivré, cette année, 135 reçus fiscaux au titre de l'article 200 du Code Général des Impôts et au titre de l'article 238 bis du même code pour un montant total de 78 572€. Ce montant étant plus élevé cette année avec moins de reçus émis, on peut dire que nos donateurs ont été plus généreux cette année. Nous les en remercions encore une fois.

En 2020, les dépenses relatives aux projets en cours ont été les suivants:

- 141TB407 : 46 322€ (retubage et réparation de la chaudière)
- Rotonde : 0 € (Reprise des travaux prévue en 2022)
A noter, pour la rotonde, une réparation d'urgence suite à bris de glaces durant une tempête pour un montant de 10 079€
- Poste de Cravant : 2 640 €
- Voiture Pullman 4024 : 785€

Je vous propose de reporter l'excédent de 10 619 € constaté à la clôture des comptes 2020 sur l'exercice 2021, conformément à l'article 205 §2 de nos statuts.

Comme chaque année, je vous rappelle que cet excédent résulte de l'amortissement de certains travaux et est destiné au montage de nouveaux projets de restauration ainsi qu'à la maintenance de notre patrimoine. Il ne s'agit en aucun cas d'un bénéfice que l'on pourrait dépenser sans compter.

Pour mémoire, nous avons toujours deux véhicules interdits d'accès au réseau pour non-réalisation des opérations de contrôle prévues par la réglementation et les schémas de maintenance. La levée de ces interdictions se fera moyennant une dépense de l'ordre de 50 000€ à prélever sur nos fonds propres.

La remise en état de la B9c9 coûtera environ 150 000€ dont environ 52500€ provenant de nos fonds propres. Nous avons d'ores et déjà reçu une notification de subvention de 37 500€ de la part du département. Une convention est en cours de signature avec la DRAC pour un montant de 60 000€.

La rotonde nécessite également une série de travaux dont le montant dépassera 300 000€ et sur lesquels on devra financer au moins 60 000€.

Les projets menés par l'AJECTA couvrent plusieurs exercices avec des montants dépassant largement les ressources propres annuelles de l'association.

Une nouvelle fois, cette réalité doit conduire à une gestion prudente de nos excédents. Nous demandons donc à chacun de faire preuve de la plus grande retenue dans ses dépenses et de favoriser au maximum les abandons de frais.

L'ensemble de la documentation comptable est à votre disposition, sur rendez-vous, au bureau du dépôt.

Le bilan et le compte de résultat synthétiques seront publiés au Journal Officiel, conformément à la législation en vigueur.

Merci de votre attention et de votre confiance.

Olivier Goncalves,

Trésorier.